

Résolution présentée par la délégation du

Royaume du Danemark

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Une application de quotas femmes/hommes de 50% dans les instances dirigeantes des multinationales.

L'Assemblée Générale,

Vivement préoccupée par la faible représentation des femmes dans les instances gouvernantes des multinationales,

Constatant que la Charte des Nations Unies affirme l'importance de l'égalité des droits de l'homme et de la femme,

Considérant que plusieurs études démontrent que l'autonomisation des femmes stimule la croissance économique de leurs pays et que les entreprises avec plus de femmes dans les instances gouvernantes se portent mieux,

Soulignant que l'autonomisation des femmes contribue à l'accomplissement des objectifs du développement durable et que les accords conclus par des femmes sont plus durables, Le Royaume du Danemark,

Décide d'imposer un quotas femmes/hommes de 50% avec une tolérance de 10% dans les instances dirigeantes des multinationales d'ici six ans à l'aide d'un traité ;

- de fixer des objectifs. Les instances dirigeantes des multinationales devront être composées de 15% de femmes d'ici deux ans, 30% d'ici quatre ans et la parité devra être atteinte d'ici six ans ;
- que les pays devront veiller à l'application du traité.

Le texte français fait foi